



Commune de Montanaire

PREAVIS MUNICIPAL – N° 1/2014

Conseil communal du 12 mars 2014

Modérateurs de trafic

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Début 2013, la Municipalité a fait un état de situation de la sécurité routière de la commune. Plusieurs projets d'aménagements étaient en cours, certains depuis plus de 15 ans. Aucun n'a été formellement abandonné. Nous avons toutefois décidé d'agir en priorité sur les axes sensibles. Les mesures possibles peuvent varier en fonction de la topographie, du nombre de véhicules quotidiens ou encore du genre d'usagers.

Nous avons la volonté d'agir par des mesures simples, proportionnelles et financièrement acceptables. Notre action a débuté en été 2013 avec le marquage de bandes piétonnes à Neyruz-sur-Moudon et Martherenges.

1 SECTEURS CIBLES

1.1 ST-CIERGES, RTE DE THIERRENS



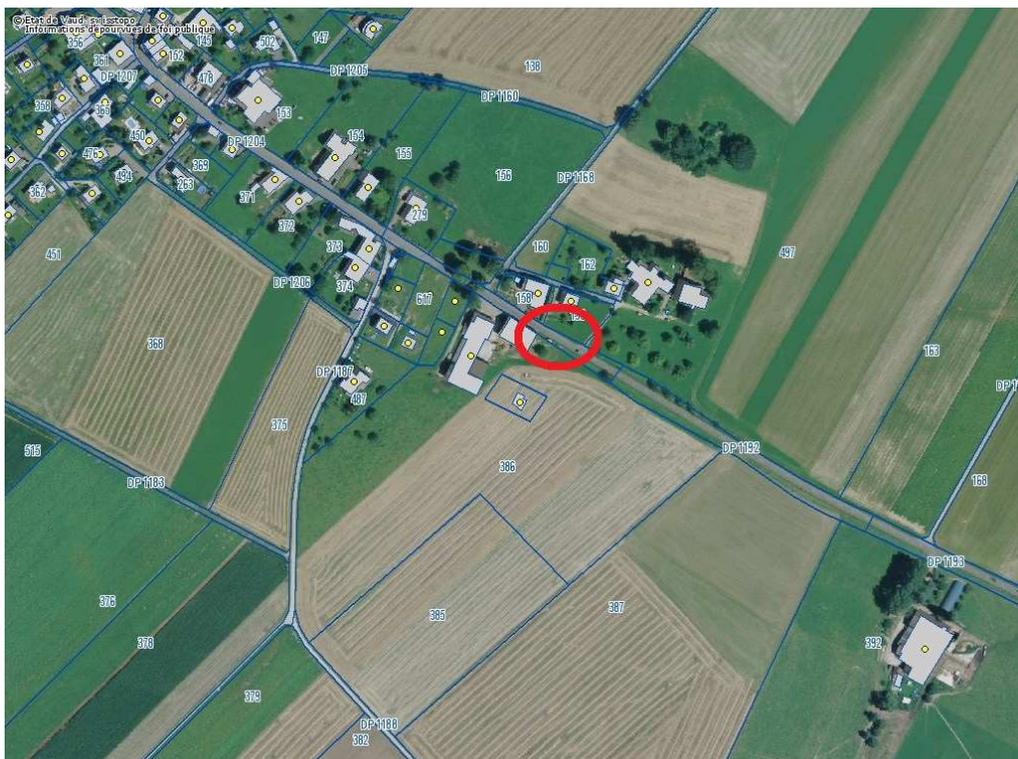


Commune de Montanaire

1.2 CHAPELLE-SUR-MOUDON, RTE DE BOULENS



1.3 THIERRENS, RTE DE MOUDON





Commune de Montanaire

1.4 THIERRENS, RTE DE ST-CIERGES



2 OPTIONS ETUDIEES

2.1 RALENTISSEUR TYPE « GENDARME COUCHÉ »

Ce type de ralentisseur a fait ses preuves dans plusieurs communes et a l'avantage d'obliger l'automobiliste à décélérer. Toutefois, son coût à la construction est très élevé, il crée des nuisances sonores pour le voisinage et se révèle peu adéquat pour les poids lourds et les véhicules agricoles.

2.2 RADAR

Ce système est assurément d'une grande efficacité. Financièrement, il s'avère être intéressant car il s'amortit grâce aux amendes. Son coût total est de sfr. 185'000.- (mât + appareillage : sfr. 90'000.-, calculateur : sfr. 80'000.-, frais d'infrastructure : sfr. 10'000.-, divers : sfr. 5'000.-).

2.3 AMORTISSEMENT DÉTAILLÉ D'UN RADAR :

L'appareil s'amortit par les amendes à percevoir pendant les 7 premières années d'exploitation, à raison de 50% pour le canton et 50% pour la commune, sous déduction des frais d'exploitation. Seules les amendes réglées dans le délai légal de 90 jours (amendes d'ordre) seront prises en compte dans le décompte annuel.

Toutefois, nous avons décidé de ne pas opter pour ces appareils. En effet, les forts facteurs répressifs et émotionnels ont été mis en avant et nous ont dirigés vers des procédés moins arbitraires. Relevons encore, qu'au cas où les systèmes proposés dans le présent préavis n'amèneraient pas satisfaction, nous réactiverions l'étude des radars.



Commune de Montanaire

2.4 CHICANES ET MARQUAGES ROUTIERS

Suite aux éléments précités, nous nous sommes axés sur l'étude de chicanes et de marquages routiers. Voici les détails par projet :

2.4.1 *St-Cierges, rte de Thierrens*

Des comptages ont été effectués à plusieurs reprises par le passé. Ils ont démontré que les vitesses étaient supérieures à la limitation. Durant l'été 2013, nous avons à nouveau procédé à des comptages. Les résultats ont une fois de plus démontré des vitesses trop élevées. Nous aurions souhaité poser des chicanes mais nous avons été confrontés à un problème de gabarit de route. En effet, cette dernière mesure 5,5 m, soit la largeur minimale requise pour une route de telle catégorie. Les services cantonaux se sont donc opposés à un rétrécissement. Suite à cela, nous avons proposé des chicanes franchissables. Cette proposition a été jugée inadéquate par le canton. Nous avons donc finalement proposé un important marquage routier sur plusieurs dizaines de mètres. Cette option a été acceptée. Elle sera complétée par la pose d'un calculateur de vitesse préventif (en rotation sur la commune).

2.4.2 *Chapelle-sur-Moudon, rte de Boulens*

Comme déjà expliqué début 2013, des barrières ont été posées autour du terrain de foot. Pour des raisons de gabarit de chaussée, il est impossible de poser des obstacles type « bac à fleurs » à cet endroit. Nous vous proposons donc également un marquage sur toute la largeur de la chaussée.

2.4.3 *Thierrens, rte de Moudon*

Les premières études de ralentisseurs sur ce tronçon ont débuté il y a plus de quinze ans. Aucune n'a abouti. Les résultats de plusieurs périodes de comptages ont aussi révélé des vitesses nettement supérieures à la limitation. Nous vous proposons la pose de 2 chicanes et un marquage sur la largeur complète de la route.

2.4.4 *Thierrens, rte de St-Cierges*

Le 4 décembre 2012, le conseil communal de Thierrens a accepté **par un vote d'intention** la proposition municipale à choix multiples détaillée comme suit :

2.4.4.1 *Proposition 1*

Aménagements (arborisation, trottoir, places de parc) : sfr. 136'000.-

2.4.4.2 *Proposition 2*

Radar : sfr. 185'000.-

2.4.4.3 *Proposition 3*

Aménagements et radar : sfr. 321'000.-

Le conseil n'a pas émis de choix parmi les trois propositions. Il a décidé de s'en remettre à la future commune de Montanaire.

2.4.4.4 *Proposition de la Municipalité de Montanaire*

Avant le projet de radar, des chicanes avaient déjà été étudiées et acceptées par les services cantonaux. L'enquête avait abouti sans opposition. Nous avons remis ces chicanes au goût du jour et avons effectué quelques modifications de gabarit après circulation du dossier dans les services cantonaux. Concernant les aménagements projetés en proposition no 1, nous verrons à l'utilisation s'il est nécessaire de les réaliser ou non.



Commune de Montanaire

3 ENQUETE PUBLIQUE LATC

Les travaux projetés à Thierrens, rte de St-Cierges et rte de Moudon ont été mis à l'enquête publique du 12 octobre au 10 novembre 2013. Aucune opposition n'a été déposée.

4 RADARS PREVENTIFS

Nous vous proposons l'achat de 2 radars préventifs. L'un serait principalement attribué au village de St-Cierges (rte de Thierrens et Lausanne). L'autre serait en rotation sur toute la commune. Il serait utilisé à but préventif mais également pour effectuer des comptages et mesures de vitesses aux endroits « sensibles ».

5 COÛT (SOUMISSIONS RENTRÉES)

Travaux de génie civil

Thierrens, rte de St-Cierges	sfr.	14'500.-
Thierrens, rte de Moudon	sfr.	11'000.-

Marquage et signalisation

Chapelle-sur-Moudon	sfr.	4'500.-
St-Cierges, rte de Thierrens	sfr.	11'000.-
Thierrens, rte de St-Cierges	sfr.	6'500.-
Thierrens, rte de Moudon	sfr.	7'000.-

Frais d'ingénieurs

Chapelle-sur-Moudon	sfr.	1'500.-
St-Cierges, rte de Thierrens	sfr.	6'000.-
Thierrens, rte de St-Cierges	sfr.	13'500.-
Thierrens, rte de Moudon	sfr.	16'500.-
dont sfr. 10'000.- déjà facturés comptes 2013	- sfr.	10'000.-

Radar préventif

2 appareils	sfr.	10'000.-
-------------	------	----------

Divers et imprévus

Chapelle-sur-Moudon	sfr.	1'000.-
St-Cierges, rte de Thierrens	sfr.	1'500.-
Thierrens, rte de St-Cierges	sfr.	1'500.-
Thierrens, rte de Moudon	sfr.	<u>1'500.-</u>

Total

sfr. 97'500.-

6 REMARQUES

Les frais d'ingénieurs peuvent paraître élevés pour les deux projets de Thierrens. Comme expliqué précédemment, de nombreuses variantes ont dû être étudiées afin de satisfaire aux services cantonaux. De plus, les frais inhérents à la route de St-Cierges sont liés à un projet initial de sfr. 136'000.- (sans radar).



Commune de Montanaire

7 FINANCEMENT

Nous vous proposons de financer ce projet par les liquidités courantes en procédant à un amortissement sur 10 ans, soit sfr. 9'750.- par année.

8 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- vu le préavis n° 1/2014 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la réalisation de ces travaux,
- d'accorder un montant de sfr. 97'500.- pour la réalisation de ceux-ci,
- d'autoriser le financement de ces travaux par la trésorerie courante,
- de procéder à un amortissement sur 10 ans, dès 2015, de sfr. 9'750.-/an.

Pour la Municipalité

La Syndique		La Secrétaire
		
Véronique Gilliard		Isabelle Freymond

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 janvier 2014.

Délégué de la Municipalité : Jean-Michel Pidoux